



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
11.10.2007

Date de la convocation des conseillers:
11.10.2007

point de l'ordre du jour :
12A₁

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 octobre 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig et Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

Absents: Tonnar, échevin, Hoffmann, Roller et Huss, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Nouvelle fixation du nombre de cours hebdomadaires de Monsieur Alain Crépin, chargé de cours au conservatoire de musique.

Vu sa délibération du 27 juillet 2007 portant engagement à durée indéterminée d'une certaine catégorie de chargés de cours du conservatoire de musique de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation de Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 3 octobre 2007,

Considérant qu'à cette occasion la tâche hebdomadaire du chargé de cours désigné ci-après a été fixée comme suit, à savoir:

Alain Crépin (cdi)

10 heures

Vu la lettre du 24 septembre 2007 de Monsieur le directeur du conservatoire de musique aux termes de laquelle il propose de redéfinir la tâche hebdomadaire du chargé de cours désigné ci-devant et ce pour les motifs y indiqués,

Considérant qu'il y a lieu de refixer à partir du 1^{er} septembre 2007 la tâche hebdomadaire en question comme suit:

Alain Crépin (cdi)

12 heures

Après délibération

d é c i d e
à l'unanimité

de modifier à partir du 1^{er} septembre 2007 la tâche hebdomadaire du chargé de
cours désigné ci-après comme suit:

Alain Crépin (cdi)

12 heures au lieu de 10 heures

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 24.10.07.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

